





ACT Parthenay-Lublin-Valladolid

Version : **1.1** - ACT id : **4710** - Round: **2**

Raisons et Objectifs | Programme de travail et méthodologie | Dispositions financières | Dispositions organisationnelles et mécanismes décisionnels | Procédures de suivi et d'évaluation | Autre

Secrétaire

France	DES GENS AU SERVICE DES GENS - DEVELOPPEMENT, QUALIFICATION ET COORDINATION TER	FR-PCH-2004-41960
--------	---	-------------------

PDD impliqués

Espagne	emi-equal	ES-ES20040192
Pologne	@lterEgo	PL-86

A. Raisons et Objectifs

1. Intérêts communs/méthodologie/problématique sous-jacente

Les partenaires associés dans cet accord de coopération transnationale travaillent sur la problématique de l'accessibilité des personnes exclues et qui craignent d'être exclues (notamment les femmes) à l'emploi, à l'adéquation vie familiale et vie professionnelle, au développement d'outils d'insertion vers l'emploi et à la recherche de secteur de formation et de travail adaptés.

Cela se traduit par des travaux dont les enjeux sont de :

- Promouvoir les parcours d'insertion socioprofessionnels et les projets professionnels (notamment les femmes) sur leur lieu de vie,
- Développer les services de garde d'enfants ou de personnes dépendantes et de transports au service des projets professionnels des femmes et des territoires,
- Développer des structures et activités d'insertion économique,
- Connaître les contextes socioéconomiques des territoires impliqués,
- Coopérer avec les médias locaux,
- Renforcer les actions des organisations non gouvernementales,
- Appuyer les démarches de formation,

Les porteurs de projet EQUAL ont en commun d'avoir associé un large partenariat sur leur territoire d'intervention.

2. Enseignements tirés des actions précédentes

En Pologne :

L'Office Provincial du Travail (l'un des partenaires polonais) a pris part aux précédents programmes PHARE : PHARE 2000 – « Cohérence socio-économique », dans lequel il a obtenu l'expérience concernant la formation et le conseil d'affaires pour les gens qui craignent le chômage ; la formation des employés de petites et de moyennes entreprises. Dans le cadre de PHARE 2001 et PHARE 2002 il a participé dans le projet sur le volet de « La promotion de l'emploi et la formation des sources humaines » qui avait pour but la promotion des possibilités de l'emploi et du potentiel d'adaptation des entreprises.

L'expérience de ces activités sera utile pour élaborer de nouvelles méthodes pour stimuler le marché du travail au niveau local. Ces activités serviront pour l'augmentation de la mobilité de métier des bénéficiaires et pour l'élimination des problèmes liés à leur retour sur le marché du travail.

L'entreprise LECHAA (l'un des partenaires) possède le Centre Européen des Projets qui s'occupe d'élaborer des projets concernant le progrès des ressources humaines. Celui-ci est financé par le Fonds Social Européen et des projets d'investissement. Il a mené l'Agence du Conseil Personnel (le certificat du Ministre de l'Economie et du Travail numéro 987/2) et l'Agence du Placement (le certificat du Ministre de l'Economie et du Travail numéro 987/1a). Ces activités ont augmenté les connaissances du partenaire concernant des méthodes de travail avec les bénéficiaires et celle des pratiques pour stimuler le marché du travail. L'expérience des partenaires nationaux garantira l'efficacité de la coopération transnationale et la concordance des objectifs.

En Espagne :

Toutes les organisations sociales qui participent au projet ont comme finalité l'intégration sociale des personnes en situation d'exclusion ou qui cours le risque de l'exclusion sociale. Pour cette raison, habituellement, depuis plusieurs années, ils développement des programmes et gèrent des centres.

Entre les projets menés à bout par les partenaires du projet, ils ressortent les programmes d'insertion socioprofessionnel. Il s'agit d'entités qui créent de l'insertion par l'économique et plus concrètement de l'insertion par le travail. Parmi les activités qui se mettent en place sont inclus dans ce programme : de la formation, de l'accompagnement, stage en entreprise et surtout, le développement d'itinéraires d'insertion;

Il faut signaler particulièrement le développement et la participation des partenaires dans les Programmes d'Initiatives Communautaires antérieures (Horizon, Now, Integra, Urban y Equal).

Mais l'idée essentielle des partenaires qui participent à ce projet est la promotion d'un nouvel instrument pour lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle : les entreprises d'insertion. Ces entités sociales font directement la promotion de ces entreprises depuis plusieurs années .

Pour finir il faut souligner le principe de l'égalité des chances, qui est présente sous forme transversale et linéaire dans toutes les activités portées par ces organisations sociales.

En France :

Le Pays de Gâtine assure l'animation depuis plusieurs années d'un dispositif de concertation des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle : le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Avec l'aide du FSE cette plateforme partenariale a ainsi agit pour structurer les parcours d'insertion des bénéficiaires.

De même, depuis bientôt 30 ans, le Pays de Gâtine est porteur de projet pour le compte d'acteurs locaux afin de rassembler un large partenariat et permettre le développement du territoire.

La mise en œuvre d'EQUAL résulte de cette expérience de concertation entre partenaires et de l'exigence de compléter les actions locales par l'intervention dans un domaine potentiellement porteur d'emploi mais pour lequel beaucoup reste à faire et notamment l'expérimentation de nouvelles réponses en concertation avec les familles, les employeurs et les salariés actuels et futurs.

3. Objectifs communs des PDD participants

- Promouvoir les parcours d'insertion socioprofessionnels et les projets professionnels (notamment les femmes) sur leur lieu de vie,
- Développer les services de garde d'enfants ou de personnes dépendantes et de transports au service des projets professionnels des femmes et des territoires,
- Développer des structures et activités d'insertion économique,
- Connaître les contextes socioéconomiques des territoires impliqués,
- Coopérer avec les médias locaux,
- Renforcer les actions des organisations non gouvernementales,
- Appuyer les démarches de formation,

4. Produits/résultats/prestations communs/complémentaires) prévus

- « News letter » chaque trimestre pour présenter une action, un projet ou un partenaire du projet EQUAL,

- un document de synthèse global de la coopération transnationale avec les bonnes pratiques et les descriptions d'actions innovantes (pouvant inclure une version CD Rom),
- 3 conférences (une par Pays – voir échéancier de travail) et écriture des « actes » de ces rencontres.

5. Valeur ajoutée sur la stratégie et résultats attendus de chaque PDD participant

Pologne :

Les activités dans le projet @lterEgo sont liées à la stratégie de la coopération avec les bénéficiaires et à la création des activités orientées vers les employeurs pour changer leur opinion et leurs préjugés concernant l'emploi des bénéficiaires du projet.

Pour le partenaire polonais une coopération transnationale permettra aux partenaires de :

- Perfectionner des activités liées aux études des bénéficiaires, découvrir et vérifier leurs besoins – les études montreront les domaines de formation pour les bénéficiaires,
- Créer le Centre de Promotion du Travail aidera les partenaires nationaux à mettre en pratique le travail flexible (avec des horaires aménagés), à augmenter la mobilité dans les différents métiers des bénéficiaires et à élaborer de nouvelles méthodes de coopération avec les institutions locales, ainsi qu'avec les associations et les entreprises pour perfectionner le marché du travail local.
- Organiser les visites des professionnels qui s'occuperont des activités et les conférences permettront d'observer les problèmes locaux et l'évolution de la situation avec cette nouvelle façon de travailler et les nouvelles méthodes apporter par le projet.
- Echanger les expériences et les bonnes pratiques de travail avec les bénéficiaires (pour la formation et pour les nouvelles formes de garde d'enfants) permettront de créer l'offre la plus large possible orientée vers le groupe des bénéficiaires.

En Espagne :

Les stratégies d'intervention visent, d'abord à réguler, à délimiter et protéger l'apparition et le maintien des entreprises d'insertion, par l'intermédiaire de la création d'un registre et l'établissement de quelques règles minimales ; et d'un autre côté, à définir les conditions propices et impulser leur constitution et leur consolidation. Ces stratégies s'inscrivent avec d'autres plus générales de l'insertion socioprofessionnelles comme : la formation, l'orientation, l'accompagnement, les prestations économiques, la création d'emplois, etc,... Les moyens et les actions qui sont incluses dans le projet sont plus concrets, complémentaires avec ceux antérieurs et, comme nous l'avons déjà dit, se concentrent sur l'implantation d'entreprises d'insertion. En ressortent les suivants :

- 1 Formation
- 2 Entreprises et emplois d'insertion. Remobilisation
- 3 Accompagnement dans le processus d'insertion professionnel
- 4 Soutenir l'emploi. Insertion professionnelle définitive
- 5 Implantation d'un plan régional d'entreprises d'insertion
- 6 Recherche
- 7 Développement de la société de l'information

France :

La stratégie territoriale développée dans le cadre d'EQUAL dispose au travers de ce programme et de son volet de coopération transnationale d'une ouverture vers d'autres contextes et d'autres problématiques. La volonté d'échange exprimée par les partenaires permet d'espérer un éclairage sur d'autres modalités de réponses à des problématiques d'emplois et d'insertion dans des contextes différents.

L'emploi des femmes est un axe de travail majeur de ce programme avec notamment le secteur des services aux personnes. De nouvelles approches doivent être développées pour permettre d'initier des réponses aux besoins des familles (tant pour les enfants que pour les personnes âgées). Le développement des emplois, la professionnalisation des acteurs (salariés et employeurs), la mutualisation des postes de travail et le renforcement des revenus des personnes sont des enjeux qui seront travaillés dans ce programme.

L'expérience menée par les polonais sur la formation liée à des modes de garde est une approche innovante dans leur contexte mais est également pour nous une nouveauté. L'implication dans la structuration d'une « norme » pour les entreprises d'insertion du côté espagnol peut être une démarche illustrant pour le projet français la capacité d'acteurs à la fois institutionnels et « praticiens » de rapprocher leurs points de vue pour soutenir des entreprises au service de l'emploi et des territoires.

B. Programme de travail et méthodologie

1. Activités transnationales prévues

a. Stratégie transnationale globale

Les partenaires de cet ACT souhaitent développer une stratégie transnationale pour :

- Réaliser des échanges de personnes (bénéficiaires, professionnels, responsables associations, élus,...) afin de confronter les réalités locales et les solutions apportées par chacun dans son contexte respectif,
- Approfondir des sujets communs lors de séminaires chez chacun des membres,
- Communiquer ensemble sur les actions développées (news letter, actes des colloques,...),
- ...

b. Typologie d'activités

Activités transnationales projetées	Appréciation
Échange d'informations et d'expériences	****
Développement parallèle d'approches innovantes	***
Importation, exportation ou adoption de nouvelles approches	**
Développement conjoint	*
Échange de stagiaires/formateurs/agents	*

c. Description des activités/tâches

Nom de l'activité	Description
1. Préparation de la coopération transnationale	Rencontre entre les partenaires afin de présenter plus précisément les projets de chacun et finaliser l'accord de coopération transnationale.
2. Rencontre du groupe de coopération transnationale et des délégations nationales (Espagne)	Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...).
3. Rencontre du groupe de coopération transnationale et des délégations nationales (France)	Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...). Approfondissement d'une thématique transversale (conference).
4. Rencontre du groupe de coopération transnationale et des délégations nationales (Pologne)	Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...).
5. Rencontre du groupe de coopération transnationale et des délégations nationales (Espagne)	Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...). Approfondissement d'une thématique transversale (conference).
6. Rencontre du groupe de coopération transnationale et des délégations nationales (France)	Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...).
7. Rencontre du groupe de coopération transnationale et des délégations nationales (Pologne)	Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...). Approfondissement d'une thématique transversale (conference).
8. Produit et publication	Création d'un document recensant les actions innovantes et bonnes pratiques issues des rencontres de coopération transnationales. Le format autre que papier, par exemple CR-ROM, pourra être utilisé.

2. Modalités de partage des informations, des résultats et des outils de travail

Rencontre/conference :

La démarche de travail permet d'offrir un cadre de travail pour échanger, confronter et approfondir des

thématiques de travail qui préoccupent les membres de l'ACT. Les rencontres se dérouleront en alternance dans chaque pays avec un temps de conférence organisé par chaque PDD.

Quelques thématiques peuvent être repérées comme : les dispositifs, méthodologies et structures d'insertion des bénéficiaires, la structuration et le développement des métiers pour les femmes (services aux personnes, ...), l'articulation des temps par des horaires adaptés, les services aux familles (gardes d'enfants ménages,...),... D'autres problématiques pourront émerger des réflexions communes des membres de l'ACT.

Partage d'informations :

Le partage d'informations s'effectuera par communication entre les partenaires du PCT. Il est suggéré de constituer une « news letter » trimestrielle présentant les partenaires et les travaux réalisés dans chaque pays.

Un « anneau » des sites Internet sera créé avec chacun des membres des 3 partenaires EQUAL.

Les moyens de visioconférence et d'audioconférence (skype) seront utilisés entre les périodes de rencontres.

Groupe de coopération et secrétaire :

Chaque partenaire est responsable de la rédaction d'un compte rendu de la conférence qu'il organise dans son Pays.

Le secrétaire centralise les articles pour les « news letter » et assure le transfert au contact de chaque pays.

Chaque partenaire désigne 1 à 2 personnes contacts qui peuvent être en relation régulière avec le secrétaire.

3. Calendrier des étapes intermédiaires, résultats et manifestations

. Date/Période

- Contenu

> Méthode

. 4e trimestre 2005

- Groupe de coopération transnationale et délégations nationales [PAYS - Espagne]

> Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...).

. 2e trimestre 2006

- Groupe de coopération transnationale et délégations nationales [PAYS - France]

> Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...). Approfondissement d'une thématique transversale (conférence).

. 3e trimestre 2006

- Groupe de coopération transnationale et délégations nationales [PAYS - Pologne]

> Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...).

. 2e trimestre 2007

- Groupe de coopération transnationale et délégations nationales [PAYS - Espagne]

> Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...). Approfondissement d'une thématique transversale (conférence).

. 3e trimestre 2007

- Groupe de coopération transnationale et délégations nationales [PAYS - France]

> Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...).

. 4e trimestre 2007

- Groupe de coopération transnationale et délégations nationales [PAYS - Pologne]

> Temps de rencontre et de confrontation des acteurs des PDD de chaque Pays. Echange de participants (professionnels, bénéficiaires, salariés, élus,...). Approfondissement d'une thématique transversale (conférence).

C. Dispositions financières

1. Ventilation du budget de chaque activité (€)

	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
ES-ES20040192	4 250	28 500	10 000	10 000	35 000	10 000	10 000	6 000	113 750

FR-PCH-2004-41960	0	3 500	34 040	10 000	7 000	21 960	10 000	6 000	92 500
PL-86	0	5 110	7 000	1 300	9 000	4 350	11 000	5 800	43 560
Total	4 250	37 110	51 040	21 300	51 000	36 310	31 000	17 800	249 810

2. Mécanismes de répartition des coûts et de prévention des doubles financements

Lors des déplacements l'ensemble des coûts de voyage, d'hébergement et de restauration sont à la charge de chaque groupe.

Par contre, le Pays qui accueille assure les déplacements pour les visites, les salles de réunion et les moyens de traduction en concertation avec chaque délégation. Ces moyens se limitent à 2 à 10 personnes (dont les personnes en charge de la coopération transnationale) pour une période de 3 à 4 jours. Si l'un des partenaires souhaite constituer un groupe plus important cela est possible mais le partenaire qui accueille doit être prévenu et peut ou non donner son accord.

D. Dispositions organisationnelles et mécanismes décisionnels

1. Contribution et responsabilité de chaque PDD

Chaque PDD assure l'accueil des partenaires transnationaux à deux reprises pendant la durée de la coopération transnationale. L'une des deux rencontres fait l'objet de l'organisation d'une conférence ouverte aux partenaires nationaux. Les partenaires transnationaux peuvent être sollicités pour présenter leurs travaux. L'organisation des visites et des temps d'échanges se fait en concertation avec les partenaires accueillis en amont des voyages.

Chaque PDD assure l'envoi chaque trimestre au secrétaire d'un article pour la « news letter ».

Chaque PDD assure l'écriture des conclusions de la conférence qu'il organise.

2. Rôle et tâches du secrétariat de l'ACT et de l'expertise externe

Le secrétaire assure l'animation des travaux de la coopération transnationale et la répartition des tâches avec l'accord de tous les partenaires. Il n'assume pas tout le travail de rédaction ou de synthèse.

Il regroupe les articles pour les « news letter » et assure l'envoi à chaque partenaire.

- Les Espagnols écrivent leurs textes en espagnol et français ; et acceptent de traduire le texte français de Pologne en espagnol.
- Les Français écrivent leurs textes en français et en espagnol ;
- Les Polonais écrivent leurs textes en polonais et en français ; et traduisent les textes français d'Espagne et de France en Polonais.

Il anticipe les rencontres transnationales et recueille les propositions et souhaits de chaque partenaire pour permettre une meilleure organisation des rencontres.

3. Mécanismes de prise de décision

Chaque partenaire désigne 1 ou 2 contacts qui assureront le pilotage de la coopération transnationale. Les décisions se prennent par consensus avec une participation active de tous les partenaires nationaux. Une répartition équitable des travaux sera recherchée pour permettre la meilleure efficacité des échanges.

4. Langue(s) de travail

- FR

E. Procédures de suivi et d'évaluation

1. Mécanismes de suivi et d'évaluation de l'expérience transnationale et de ses résultats

Le groupe de coopération transnationale est responsable d'une évaluation du plan de travail transnational dans le but de garantir l'aboutissement des objectifs initiaux. Cela doit permettre de garantir les principes d'échanges d'information et d'engagement des partenaires. Une évaluation des travaux et des résultats sera réalisée tout au long du programme.

Chaque rencontre fera l'objet d'un bilan avec les participants afin de recueillir leurs remarques et leurs propositions pour améliorer les rencontres suivantes. Elle pourra s'appuyer sur une enquête auprès des partenaires nationaux pour connaître les retombées de la coopération transnationale dans chaque pays.

Une évaluation finale de l'ensemble de la démarche sera également réalisée.

2. Mécanismes de mise d'actualisation du programme, des méthodes de travail et de l'organisation.

Chaque rencontre prévoit un temps de travail des personnes en charge de la coopération transnationale de chaque pays. Ces temps de rencontres pourront ajuster le plan de travail de la coopération transnationale.

F. Autre

1. Hyperlien(s) vers d'autre matériel d'information

Site du Pays de Gâtine : www.gatine.org

Des pages spécifiques à EQUAL seront établies au fur et à mesure de l'avancée du programme.

Site de la Junta de Castilla y Leon : www.jcyl.es

Site de la fondation Fecei : www.feclei.org

Site du projet @lterEgo : www.alterego.lublin.pl

2. Hyperliens vers d'autre version linguistique de l'ACT

N.C.

3. Dates de (cette version) de l'ACT

1. Créé		23-05-2005
2. Envoyé pour "validation par les autres PDD" par le PDD en charge du secrétariat		23-05-2005
ES-ES20040192	Validé	23-05-2005
FR-PCH-2004-41960	Validé	23-05-2005
PL-86	Validé	23-05-2005
3. Validé par tous les PDD		23-05-2005
Pologne	- - -	
Espagne	- - -	
France	- - -	
4. Approuvé par toutes les autorités de gestion		

5. TCA ended

4. Commentaires formulés par les autorités de gestion


N.C.

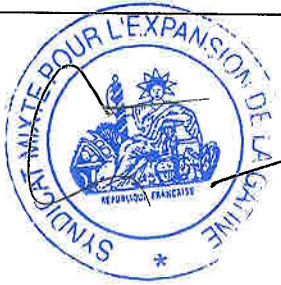
Raisons et Objectifs | Programme de travail et méthodologie | Dispositions financières | Dispositions organisationnelles et mécanismes décisionnels | Procédures de suivi et d'évaluation | Autre

SIGNATURES DES PARTENAIRES :

Fait à : Parthenay (France)

Le : 23 mai 2005

 **Syndicat Mixte d'Action
pour l'Expansion de la Gâtine**
46, Bd Edgar Quinet - B.P. 505
PAYS DE 79208 PARTHENAY CEDEX
GATINE Tél. 05 49 64 25 49 - Fax 05 49 94 21 22



Monsieur FAVREAU Gilbert – Président

Fait à : Lublin (Pologne)

Le : _____

P R E Z E S
Zarządu Okręgowego PKPS
w Lublinie

Stanisław Michałowski

PolSKI Komitet Pomocy Społecznej
Zarząd Okręgowy w Lublinie
20-323 Lublin, ul. Puchacza 8
tel. (081) 744-89-47
KRS 000010-78-532, Regon 007023760-00347
(polsk)

Monsieur MICHALOWSKI Stanisław – Président

Fait à : Burgos (Espagne)

Le : 23.06.2005





Monsieur DIEZ MEDIAVILLA Miguel Ángel – Director General de Economía Social